

Nom du lac :

Le lac Chambon,

Communes : **Chambon-sur-Lac, Murol**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac Chambon et ses rives, inscrit en 1939, et ses alentours inscrits par fragments : le bois des Bouves, inscrit en 1941, le massif du Tartaret, inscrit en 1970 (Puy-de-Dôme)**

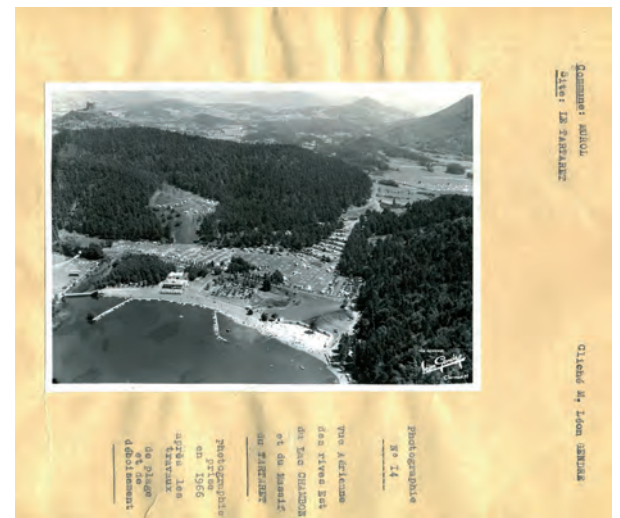
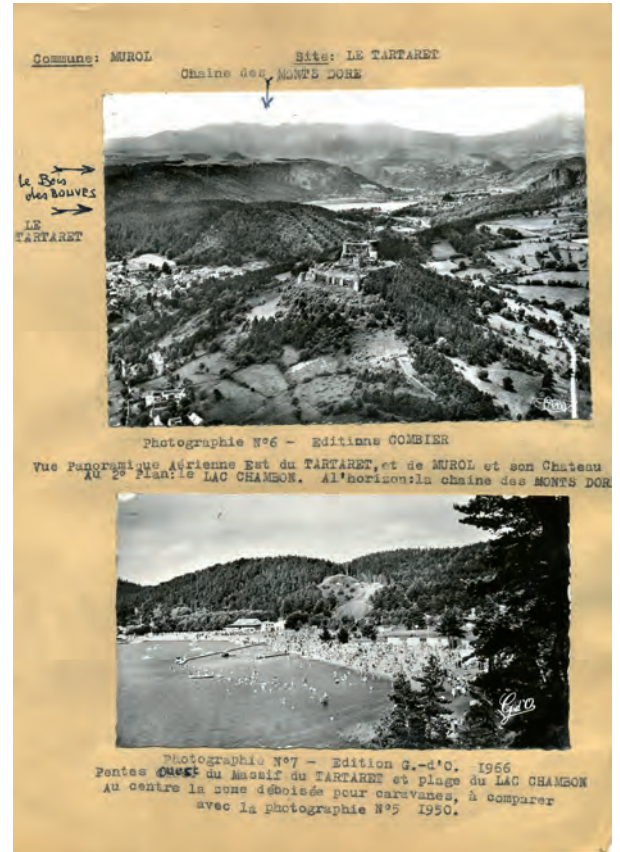
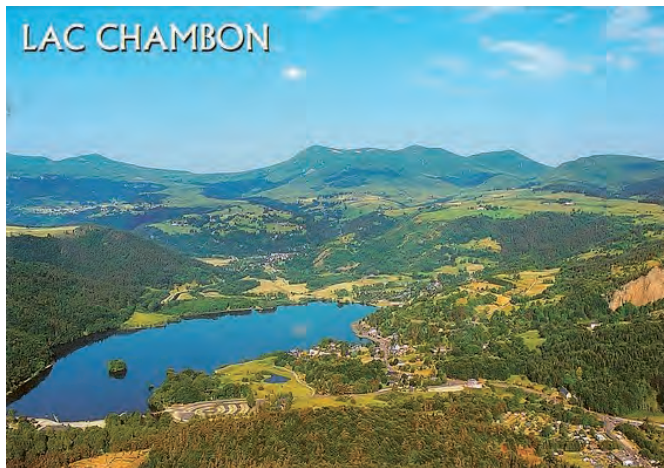


MORCEAU CHOISI

Ce lac est vaste mais peu profond. son existence est due au volcan du Tartaret, un des plus récents d'Auvergne, qui surgit au milieu de la vallée de la Couze et en arrêta les eaux. Il occupe un très joli site qu'embellissent encore certains couchers de soleil. Parsemé d'îlots, il a des rives très découpées, sauf au nord où la route le longe et au sud-est où une grande plage de sable avec cabines, a été aménagée. On peut canoter sur le lac, s'y baigner et y pêcher. Plusieurs hôtels permettent de séjourner sur ses bords ou d'y goûter.

Guide du Pneu MICHELIN, Auvergne, Edition Services de tourisme Michelin, Paris, 1950-51

ICONOGRAPHIE ↘



ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

Année d'inscription : (1) 1939 + (2) 1941+ (3) 1970

(1) *Lac Chambon et ses rives (inscrit)* + (2) *Bois des Bouves (inscrit)* + (3) *Massif du Tartaret et terrain compris entre le Tartaret et le lac Chambon (inscrit)*

Critères d'inscription. Le dossier administratif est peu fourni. Seuls existent un rapport et une description datant de l'inscription du site du massif du Tartaret dans les années soixante. Les questions qui se posent semblent être les mêmes qu'en 1940 : la préservation d'un des plus beaux paysages d'Auvergne face aux excès malheureux que l'engouement touristique pour l'endroit ne manque pas ou ne manquera pas de causer. La description générale que fait l'inspecteur des sites en 1966 donne toute la dimension du site : « *Le lac Chambon, belle nappe d'eau s'étendant à 800 m. d'altitude sur une superficie de 60 hectares, est l'un des plus importants des lacs de barrage du pays d'Auvergne. Il est le plus fréquenté, grâce au voisinage des stations thermales (Saint-Nectaire, Le Mont Dore, La Bourboule), à sa plage aménagée et à sa situation privilégiée le long de la route nationale 496, l'un des itinéraires touristiques de la région les plus appréciés. Mais son renom mondial tient principalement au cadre incomparable qui enchasse le miroir de ses eaux dans un merveilleux décor de verdure : 1. A l'ouest, en fond de tableau, ce sont les crêtes du Sancy, le roc du Cuzeau, les puys de l'Angle, de la Croix Saint-Robert et de Dyane ; 2. Au nord se dressent vers le ciel la falaise abrupte de la Dent du Marais et le volcan du Saut de la Pucelle ; 3. Au sud-ouest l'évasement glaciaire de la vallée de Chaudefour, et au sud le massif du bois des Bouves enserrent le lac d'une mystérieuse barrière vert sombre ; 4. A l'est le volcan du Tartaret, dont l'éruption a formé le lac par le barrage de la Couze Chaudefour, prolonge le bois des Bouves par une enceinte boisée indispensable à l'ensemble harmonieux du décor* ». Suit une courte description du Tartaret : « *Le Tartaret, volcan quaternaire à double cratère égéulé, est l'un des derniers volcans éteints d'Auvergne et également l'un des plus caractéristiques. Il se présente comme une calotte boisée, allongée du nord au sud entre la ville de Murol à l'est et le lac Chambon à l'ouest* ». Il ajoute de façon imagée que le Tartaret est comme une « *réplique aux ruines imposantes du château de Murol* » (site inscrit).

Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...).

En 1966, c'est le Conseil Municipal de Murol qui fait une demande pour élargir le périmètre de protection des années quarante et y intégrer le massif du Tartaret. Celui-ci fait en effet l'objet de pressions d'exploitation touristique. Des photos dans le rapport de l'inspecteur des sites permettent de comparer la situation du massif en 1950 à celle de 1966. Des déboisements ont été réalisés « *pour organiser des plateformes étagées à l'usage des caravanes* ». « *A cet endroit, dit le rapporteur, l'allée verte (promenade pittoresque qui traverse le Tartaret et permet de relier à pied Murol et la plage du*

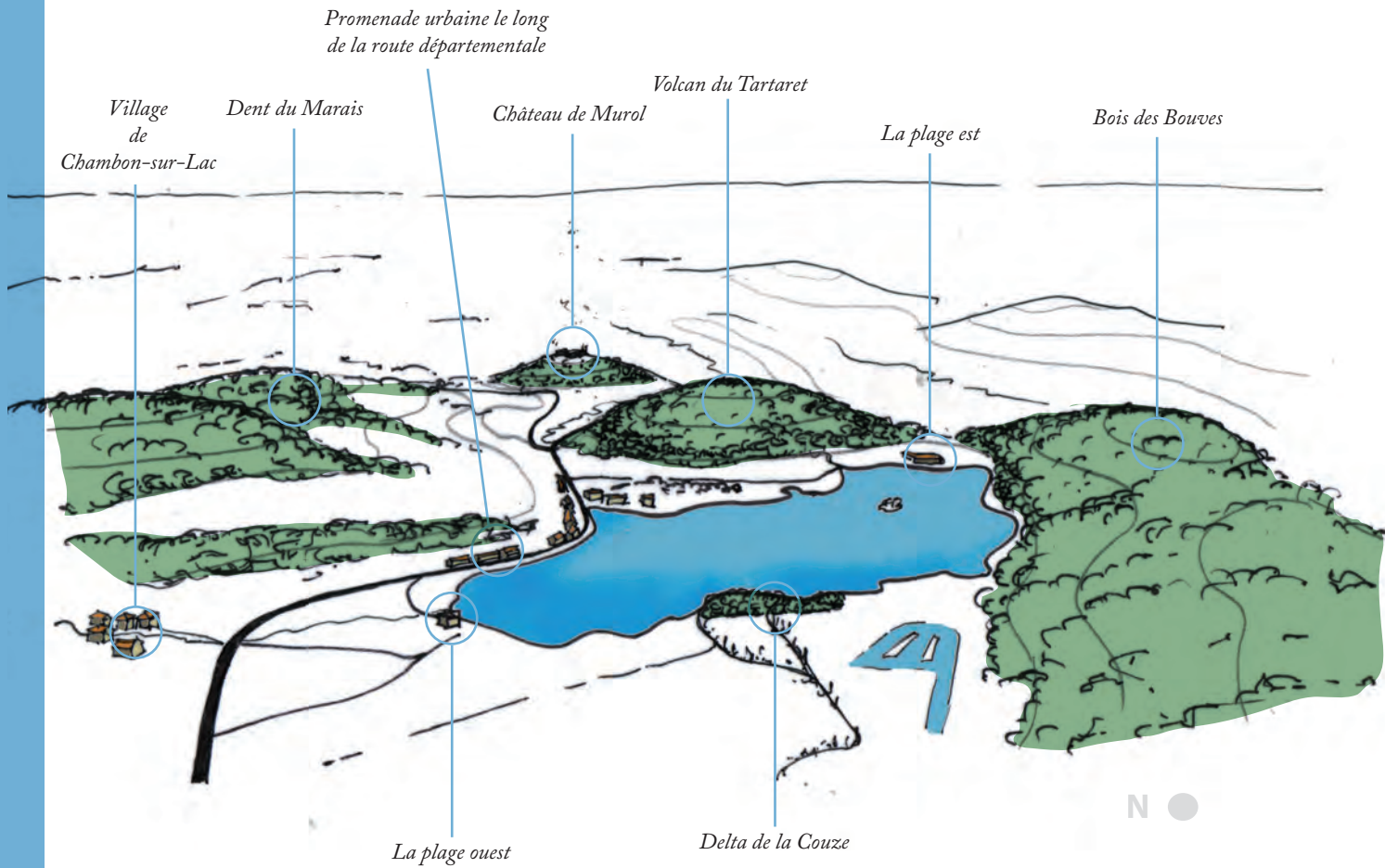
lac Chambon, en s'arrêtant au niveau des cratères du volcan Tartaret et en profitant de très belles vues plongeantes sur le lac et vers le massif du Sancy) ressemble plus à un champ de bataille pilonné par l'artillerie qu'à une pittoresque sapinière ».

Délimitation. Les trois sites ont des limites bien étudiées qui correspondent à des entités visuelles très marquées et très claires : un lac et ses rives intégrant le delta humide du cour d'eau venant de la vallée de Chaudefour et alimentant le lac (Couze de Chaudefour) ; un bois ; un volcan recouvert d'une forêt.

Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription. Le dossier administratif montre, photographies à l'appui, les installations et les dégâts déjà engagés par la pression du développement touristique dans les années 1950/1960. Cela concerne essentiellement les déboisements du Tartaret et la zone de la plage. Aujourd'hui, la vue du Tartaret n'est plus aussi dramatique qu'à l'époque, de loin. De près, c'est-à-dire au niveau de la plateforme supérieure du camping, sous la zone des cratères, les pentes de pouzzolanes ont une apparence très rude mais rappelle que le Tartaret est un volcan.

La zone de la plage que jouxte le parking est la plus marquée par des aménagements importants. Tous les éléments d'équipements touristiques sont réunis (camping, grands parkings, aires pour camping-cars, bétonnage divers, magasins de souvenirs et de glace, cafés avec chaises en plastique...) De grands efforts ont été portés récemment pour contrebalancer certains excès plus anciens. Notamment, le chemin des rives du lac sous le bois des Bouves et des pontons permettant de traverser la zone humide du « delta » de la Couze de Chaudefour (aménagement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme)... De nouveaux projets comme une piste cyclable le long de la route qui longe le lac sont réfléchis avec précaution de manière à ne plus reproduire les erreurs du passé. La nécessité du regard et du savoir-faire d'un expert comme un architecte-paysagiste pour les aménagements à venir se fait de plus en plus sentir. Une réflexion plus globale serait utile et efficace dans le cas du lac Chambon vu l'engouement qu'il suscite toujours.

EN CROQUIS ↘



-68-

EN PHOTOGRAPHIES ↘



Rive "nature" et volatile nageant



A l'est, Chambon-plage



Rive "urbaine", côté route et hôtel-restaurant



Le lac comme espace d'expression artistique



Le lac et la Dent du Marais vus de la rive opposée



Ambiance "japanisante" autour des îlots

APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

Lac habité. Les rives du lac Chambon sont entourées de zones habitées. Le côté nord du lac est urbanisé. En amont, à un kilomètre environ, se trouve le bourg ancien de Chambon-le-Lac et en aval, à deux kilomètres environ au bord de la couze Chambon et au-delà du massif du Tartaret qui bloque le lac, la ville de Murol compte plus de cinq cents habitants au pied du château féodal. C'est le lac d'Auvergne à plus forte concentration d'habitat. Et la présence humaine est renforcée sur ses rives en été par la présence de deux grands campings : un à l'est et un à l'ouest.

Croisée des chemins. Le lac est très facile d'accès, au bord de la route départementale qui mène au col de la Croix Morand. Sa situation de passage obligé à la croisée des chemins, près de Murol, à huit kilomètres de la station thermale de Saint-Nectaire a contribué à son développement touristique et à son attractivité. Sa faible profondeur en a fait un lac touristique familial de baignade et de voile.

Modes d'accès au lac : parkings et plages. Les deux grands parkings permettent d'accéder aux deux grandes plages, localisées près des deux grands campings : la plage de sable historique à l'est, où a été bâtie l'auberge (parking auquel on accède par une petite route branchée sur la départementale par un grand rond-point), et la plage enherbée à l'ouest qui sert de base nautique (directement au bord de la route et du lac). Le lac est longé par la route départementale sur sa partie nord. Sa digue, forme d'aménagement touristique historique autour du lac, fait promenade en balcon sur le lac sur environ cinq cents mètres.

Tour du lac. Depuis les aménagements récents qui permettent la traversée des zones humides au sud-ouest du lac et du fait du caractère plat de la promenade, il est facile d'en faire le tour, à pied ou à vélo, ainsi que pour des personnes handicapées. La superficie et la forme allongée du lac en font une promenade assez longue. En partant des commerces de la zone urbanisée au nord, on longe la rive et la route sur la digue ancienne. Puis on traverse la plage enherbée de la base nautique sur laquelle a été construite une cabane où est indiquée la météo du lac. Un chemin qui passe entre le camping et la rive permet d'accéder à une zone de prairies humides puis à la zone très humide du « delta » que fait la couze de Chaudefour en arrivant sur le lac au sud-ouest. Les pontons permettent de traverser une aulnaie marécageuse, un marais aménagé.

Panneaux et pontons «pour voir». Des panneaux d'information ont été installés à l'entrée de la zone du « delta », le long du parcours sur les pontons de bois surélevés et au bord du marais. Ceci pour permettre au visiteur de comprendre l'importance et le fonctionnement du « delta », la nécessité des travaux réalisés dans cette zone et donner à voir la biodiversité dans ce genre de milieu. La zone marécageuse sert de « support pédagogique » pour le lac.

Le ponton bifurque à deux reprises vers des impasses pour : 1. amener le visiteur à traverser la roselière et la saulaie, accéder aux rives du lac en lui faisant découvrir une vue panoramique sur la partie nord du lac et le petit massif à falaises qui lui sert de fond (Saut de la Pucelle, Dent du Marais, Rocher de l'Horloge...) ; 2. pénétrer au cœur de la frayère à saumons où un panneau explicatif attend le visiteur.

Tour du lac (suite). Le chemin longe ensuite les berges du lac dans sa partie sud, au pied des pentes escarpées du bois des Bouves. Les berges ont été aménagées avec des blocs et rochers disparates de manière à leur donner une apparence « naturelle ». Des herbes et plantes de rive peu profonde parachevent spontanément l'aménagement.

On arrive enfin sur la plage historique à l'est qui vient d'être, elle-aussi, réaménagée. On traverse le pont sur lequel un panneau donne des explications sur l'infrastructure hydraulique qui maintient le niveau du lac, puis on accède soit au grand parking circulaire qui dessert la plage, soit au chemin qui borde le lac et qui rejoint, à travers une zone en voie d'urbanisation lente, la route départementale.

Deux ambiances distinctes. Le tour du lac est divisé en deux grandes ambiances : une partie routière, urbanisée et touristique (plages) ; et une partie plus naturelle, tout du moins à « vocation naturaliste » (partie sud et ouest du delta et du bois des Bouves). Chaque partie regarde l'autre. Depuis le ponton du delta qui mène sur un belvédère en bord de lac, parmi les saules, on regarde ses eaux calmes sur fond panoramique de la zone touristique urbanisée. Depuis la digue urbanisée, on regarde les eaux du lac sur fond de forêts humides du delta et du versant du bois des Bouves.

Un fond de tableau célèbre. Le lac est entouré de rochers, falaises, montagnes ou petits monts aux noms très évocateurs et plus ou moins célèbres : rocher du Saut de la Pucelle, rocher de l'Horloge, Dent du Marais, massif du Tartaret (le volcan à l'origine de la formation du lac)...

La présence de ces roches auxquelles le regard ne peut presque pas échapper, non seulement sert en permanence de fond à toutes les vues sur le lac, mais l'enveloppe aussi en permanence d'une atmosphère de légendes ou de petits récits. C'est une particularité du lac Chambon si on compare cette expérience à celles des autres lacs d'Auvergne. Par exemple, Aydat n'a qu'un fond de collines, Pavin, Le Bouchet, Saint-Front, le Gour de Tazenat sont encaissés dans leur cratère. Le lac Chambon se rapproche en ce sens du lac de Guéry, bien que ce dernier soit trop haut sur son col pour avoir autant de points de mire et d'horizons célèbres.

Visible de loin. Le lac est visible de loin en montant sur la route du col de la Croix Saint-Robert. C'est aussi l'une de ses multiples particularités paysagères qui en font un lac très différent des autres lacs auvergnats.

La vue du Sancy. Cette environnement, un peu « fantastique » et spectaculaire, est accentué par la présence du Sancy qui surplombe le lac de sa présence lointaine (perspective depuis la plage historique).

Les «îlots japonais». A proximité de la plage, à l'Est du lac, trois îlots recouverts spontanément de pins donnent à la perspective sur le Sancy un caractère exotique d'estampe japonaise. Le petit bois conservé près de l'exutoire, lui aussi en forme d'îlot mais terrestre, accentue l'impression. Le nom des îles (Iles d'Amour) participe de la dimension immatérielle du site (légendes, histoires, récits que traduisent les toponymes).

La plage : un endroit complexe. La plage de l'est, près des îlots, est sans aucun doute la zone la plus dense en termes d'expérience. C'est aussi la plus aménagée. S'y concentre l'expérience des îlots, de la perspective du Sancy, de la proximité imposante du bois des Bouves, du rocher isolé dans l'eau surmonté d'un panneau d'interdiction, de la plage de sable parsemée de quelques pins en périphéries, des pontons d'embarcation pour du canotage, des terrassements en béton et du bâtiment touristique (commerce, café, auberge...), du minigolf avec sa miniature du château de Murol, du camping au bord du Tartaret, des infrastructures hydrauliques pour maintenir le niveau de l'eau du lac en été, de la passerelle qui traverse l'exutoire du lac, de la ripisylve le long de la Couze, du parking en forme de cercle et de l'urbanisation rampante dans la zone entre la plage et la route départementale. Bref, un endroit complexe.

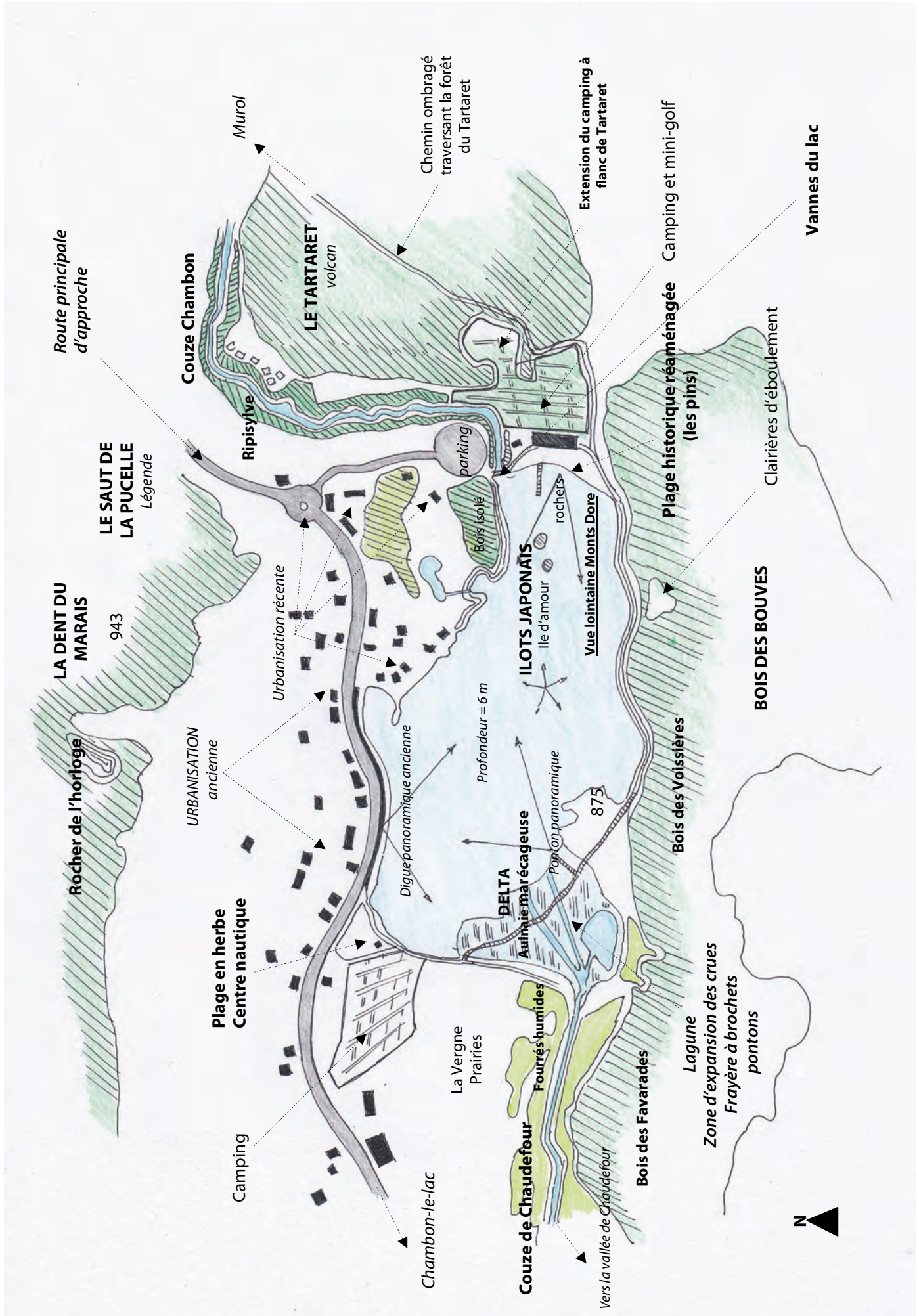
Aménagements hydrauliques. L'atmosphère relativement naturelle qui se dégage du lac Chambon, notamment dans la partie Sud (delta, bois des Bouves, îlots japonais...), laisse peu apparaître au visiteur l'importance des travaux et aménagements hydrauliques dont il a fait l'objet. Bref son caractère relativement artificiel. Le rapport entre contrôle artificiel du milieu aquatique et volonté d'apparence naturelle est ambigu.

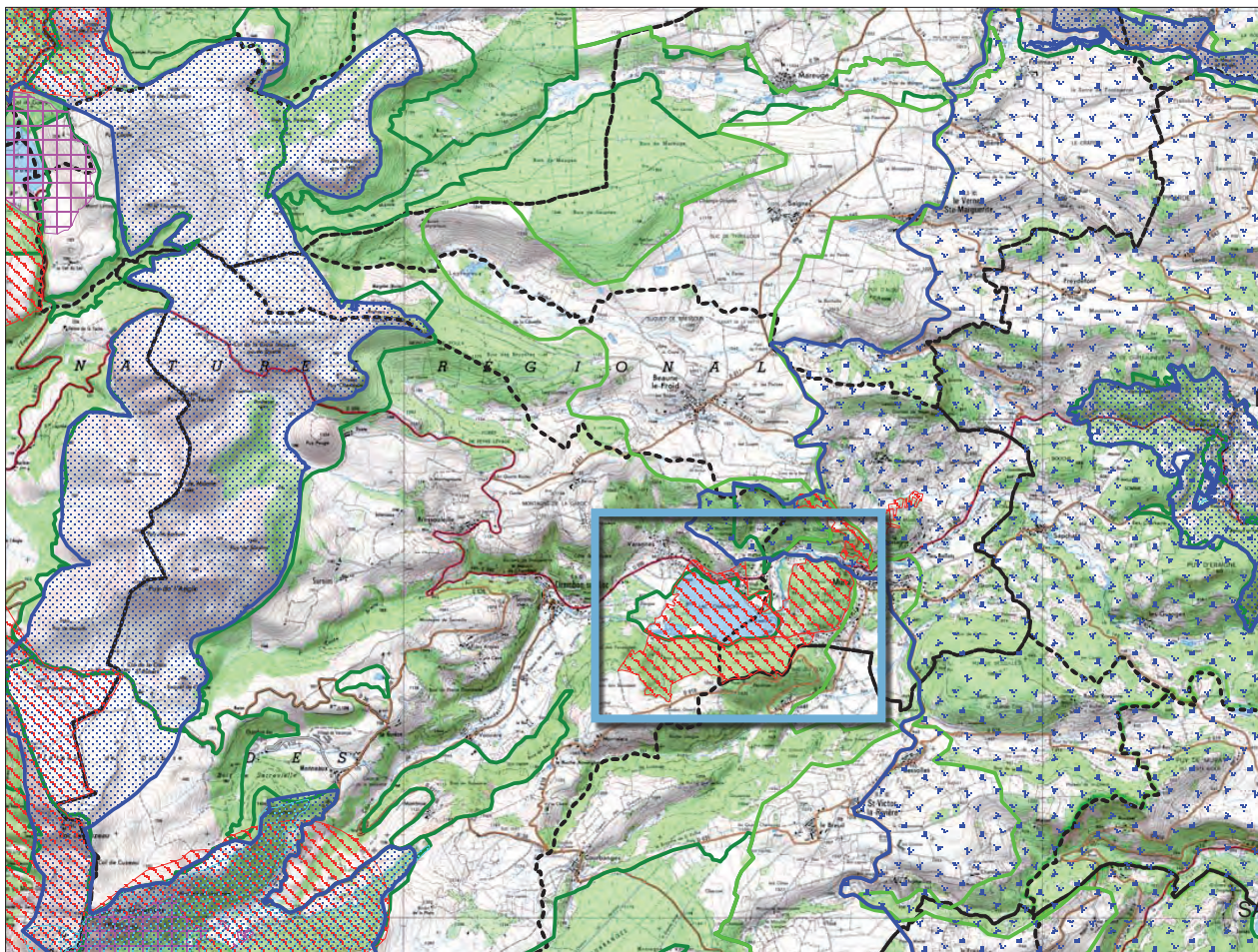
Eaux peu profondes. Contrairement à beaucoup de lacs auvergnats, ses eaux sont peu profondes et ses berges s'enfoncent relativement en douceur sur une grande partie de son pourtour. Cette douceur se traduit de manière visible dans les activités que l'on y pratique : les pêcheurs ont les pieds dans l'eau assez loin des rives ; les enfants se baignent assez loin dans la baie des « îlots japonais » ; des installations artistiques ont souligné un temps l'absence de profondeur du lac dans la zone sud-ouest près du delta (lits installés les pieds dans l'eau...).

Point final. Le lac n'est que l'élément qui ponctue un site bien plus vaste, celui de la vallée de Chaudefour qui s'étire le long de la Couze du même nom.

La promenade du Tartaret. Le camping de la plage à l'est du lac tend à s'étendre sur les flancs du Tartaret. Au-delà, une « promenade » traverse la forêt du Tartaret pour relier le lac au bourg de Murol. Étrangement, on y trouve une atmosphère d'ancienne promenade de parc paysager urbain.

Oiseaux. Une étude de la LPO montre que, contrairement à une idée préconçue sur ce genre de lac habité, très parcouru et animé, il sert de (mi)lieu d'accueil pour une quantité relativement grande d'oiseaux.





0 1 2 km
Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 3/05/2013

----- Limite de commune
ZNIEFF 1
ZNIEFF 2
APB-RN ★
SITE INSCRIT
SITE CLASSE
NATURA 2000
ZPS

Fond cartographique :
 - BD Carto ®
 - Scan 25 ®
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
 Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>

PROPRIETAIRE(S)

Propriétés privées et publiques

DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac Chambon (830005683)

ZNIEFF de type 2 : Monts Dorés (00150000)

PROTECTION AU TITRE DES PAYSAGES

Site inscrit : lac Chambon et ses rives + Bois des Bouves
 + Massif du Tartaret

AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Allier-Aval - Commission Locale de l'Eau / Etablissement Public Loire

Contrat de Milieux : Lac Chambon (démarche en veille depuis 1995) - SIVOM de la Vallée verte

PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de Chambon-sur-Lac - 04 73 88 61 21

Commune de Murol - 04 73 61 15 75

Communauté de communes du Massif du Sancy - 04 73 65 24 48 - ccms@cc-massifdusancy.fr

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - 04 73 65 64 26 - Parc.volcans@wanadoo.fr

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00